



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

29 MARS 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 26 mars 2024 (convocation du 13 mars 2024)**

Aujourd'hui vingt six mars deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY,

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Brigitte TERRAZA à Mme de FRANÇOIS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/02/07P

**REMISE GRACIEUSE D'UN MOIS DE STATIONNEMENT POUR
LES ABONNES RESIDENTS DES TOURS ERIKA ET LE CENTRE
SUITE A LA FERMETURE DU PARKING FRONT DU MEDOC**

Par arrêté municipal du 1^{er} décembre 2023, le maire de la ville de Bordeaux a ordonné à METPARK la mise en sécurité urgente du parking FRONT DU MEDOC avec la réalisation d'étalement de l'ouvrage et d'une étude structurelle, le tout dans un délai de 25 jours.

La mise en œuvre de ces prescriptions étant incompatible avec l'exploitation de l'ouvrage et suite aux injonctions de fermeture immédiate des policiers municipaux bordelais, le parking FRONT DU MEDOC a été fermé à compter du 5 décembre 2023.

Les 534 abonnés du parking Front du Médoc ont été immédiatement contactés par la Régie afin de transférer leurs véhicules dans les plus brefs délais sur le parking du CENTRE COMMERCIAL MERIADECK.

Les occupants des Résidences Erika et Le Centre se situant sur la dalle ont été particulièrement impactés par cette fermeture.

En effet, ces derniers bénéficiaient d'un accès direct à leur Résidence depuis le parking FRONT DU MEDOC aujourd'hui fermé rendant l'accès à leur logement plus contraignant.

Afin de tenir compte de la situation particulière dans laquelle ces occupants se trouvent, il est proposé, à titre tout à fait exceptionnel et non renouvelable, d'accorder aux abonnés des Résidences Erika (33 abonnés) et Le Centre (68 abonnés) un abonnement gratuit d'un mois sur le parking CENTRE COMMERCIAL MERIADECK.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser l'octroi aux 33 abonnés de la Résidence Erika ainsi qu'aux 68 abonnés de la Résidence Le Centre d'un mois de stationnement gratuit sur le parking CENTRE COMMERCIAL MÉRIADECK.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 26 mars 2024

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT